

## Orientation stratégique

- Le gouvernement canadien s'est engagé à encourager les industries culturelles sur le plan de la commercialisation, de la distribution et de l'exposition.
- Un soutien sera accordé à l'exportation de produits culturels vers les marchés étrangers.
- L'accès aux marchés et la publicité seront des éléments vitaux pour améliorer les chances de succès des produits culturels canadiens à l'étranger.
- Un répertoire des programmes d'aide à l'exportation destinés aux arts et à la culture ainsi que des études sur les exportations de ces industries seront compilés; un colloque annuel des arts et de la culture sera organisé.
- Une meilleure coopération interministérielle permettra de repérer des débouchés d'intérêt commun.
- Des initiatives de commercialisation viseront les États-Unis, la CE, le littoral du Pacifique, la Russie, l'Europe de l'Est, le Mexique et l'Amérique latine.
- Chaque secteur devra redéfinir ses cibles selon son expérience et les tendances actuelles.

Parmi les priorités, citons :

- la diffusion auprès du secteur des arts et de la culture de renseignements sur les marchés étrangers;
- la collaboration avec des agents commerciaux en poste au Canada et à l'étranger;
- la préparation de directives sur la commercialisation, la distribution et les expositions, directives fondées sur des mesures de soutien pour la production de films, d'enregistrements sonores et de livres destinés à l'exportation.

## Renseignements

Division des relations internationales  
 Ministère du Patrimoine canadien  
 Téléphone : (613) 990-4259  
 Télécopieur : (613) 952-5313